



CONTEXTE DE L'EVALUATION

Dotée de **468,2 M€ UE**, le programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté a été l'un des premiers programmes à être validé par la Commission européenne le 26 juillet 2022.

A l'image des autres programmes, il a connu un retard au démarrage dans le contexte de la crise du COVID-19. En dépit de ce contexte défavorable, la Bourgogne-Franche-Comté s'est démarquée en affichant une dynamique de programmation supérieure à la majorité des programmes français.

Le programme régional 2021-2027 a fait l'objet d'une évaluation de mise en œuvre à mi-parcours confiée aux cabinets Teritéo et Aster Europe Conseil.

Pourquoi réaliser une évaluation à mi-parcours ?

Les travaux évaluatifs ont été guidés par **4 objectifs prioritaires** :

- Répondre aux enjeux réglementaires liés à l'examen de performance 2025 à mi-parcours
- Aboutir à une évaluation opérationnelle et utile à la révision du programme régional 2021-2027
- Intégrer une vision prospective de la trajectoire du programme
- Apporter des éléments de lecture stratégique et de mise en œuvre



METHODOLOGIE D'EVALUATION :



1 ETAT D'AVANCEMENT ET CONSTATS SUR LA DYNAMIQUE DE PROGRAMMATION

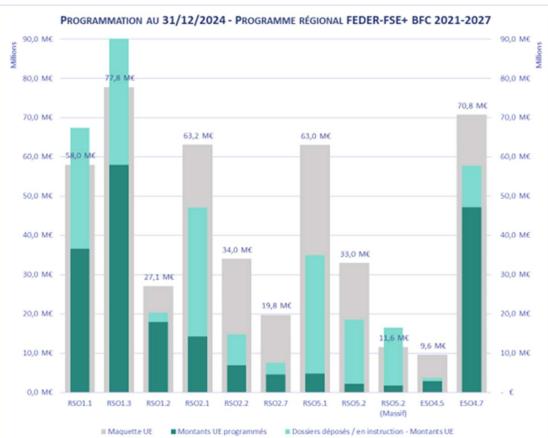
Nb dossiers programmés	Montants UE programmés	Montants UE certifiés
275	197,2 M€	79,3 M€

Source : Données Synergie au 31/12/2024

En vue globale, la dynamique d'avancement du programme régional témoigne d'une trajectoire favorable : le taux de programmation s'élève à 42,2% au 31/12/2024.

Au regard des données du baromètre national, la Bourgogne-Franche-Comté était située au 4^{ème} rang en termes de dynamique de programmation au 31/10/2024, avec un taux de programmation de 35%, derrière les Régions Grand-Est (63%), Auvergne-Rhône-Alpes (43%) et le programme national Emploi et Compétences FTJ (43%).

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque priorité les points clés issus des analyses, traduisant la situation du programme fin 2024.



Priorité	Taux de programmation au 31/12/2024	Commentaire - Dynamique d'avancement
Priorité 1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive	70%	<p>Une dynamique d'avancement très favorable, largement supérieure à l'objectif linéaire, avec un taux de programmation de 63% sur l'OS 1.1 Recherche / Innovation et de 75% sur l'OS 1.3 Compétitivité.</p> <p>OS 1.1 Recherche / Innovation : Une dynamique portée par le dossier « Développement des procédés de fabrication biomédicamente innovant » et des projets collaboratifs publics-privés (ex. projet COMETE).</p> <p>OS 1.3 Compétitivité des entreprises : Une dynamique d'avancement « boostée » en début de programmation par le déploiement des crédits FEDER pour soutenir le fonds de participation « OSER BFC » représentant 49,5 M€ UE, soit plus de 85% des crédits programmés de l'OS.</p>
Priorité 2 - Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens,	66%	<p>Une dynamique de programmation très positive à l'image de la Priorité 1, avec un niveau d'avancement significativement supérieur à l'objectif de programmation linéaire.</p>

des entreprises et des pouvoirs publics		Une stratégie de mobilisation des crédits FEDER largement définie sur la base de l'expérience et des dynamiques de programmation 2014-2020. Une concentration des crédits en faveur du développement des usages numériques. Une diversité de thématiques soutenues : e-care, e-culture / e-tourisme, e-mobilité, e-administration, e-gouvernement, e-citoyen...
Priorité 3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	22%	<p>Une dynamique de programmation plus en retrait à date de réalisation de l'évaluation : 33 dossiers programmés (23%) sur l'efficacité énergétique du bâti, 24 dossiers (20%) sur la production d'EnR, 24 dossiers (23%) sur la protection de la nature et de la biodiversité.</p> <p>Un démarrage tardif de l'instruction dû au déploiement d'une option de coûts simplifiés (OCS) sur le logement social et un frein réglementaire désormais levé sur la production d'énergie. Des perspectives de programmation encourageantes sur les récents appels à projets dans les différents domaines (efficacité énergétique, production d'énergie et biodiversité).</p>
Priorité 4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	62%	<p>Une trajectoire satisfaisante sur le FSE+, mais une forte disparité entre les 2 objectifs spécifiques : OS 4.5 Education / formation (taux de prog. UE de 30%) et OS 4.7 Apprentissage tout au long de la vie (taux de prog. UE de 67%).</p> <p>Des dynamiques différencieras par sous-thématiques de l'OS 4.5 : une forte dynamique sur l'orientation avec des besoins et une capacité de consommation des crédits FSE+ supérieure à ce qui avait été escompté au démarrage du programme, une dynamique en retrait sur l'apprentissage (cf. appel à projets sur l'e-apprentissage n'ayant pas fonctionné questionnant les besoins réels de financement, le périmètre restreint de l'AAP et la pertinence du FSE+ pour accompagner des projets dans ce domaine).</p>
Priorité 5 - Promouvoir et favoriser le développement économique homogène du territoire	7%	<p>Malgré l'anticipation dans la sélection des territoires et la souplesse introduite sur le volet rural, un taux de programmation de 7% fin 2024, avec 26 dossiers programmés.</p> <p>Mais, un volume très important de dossiers en instance d'instruction sur les volets urbain et rural. Un démarrage tardif de l'instruction dû à la clôture des précédents programmes, mais une bonne dynamique dans la remontée des dossiers et une capacité avérée de consommation de l'enveloppe FEDER sur le volet territorial.</p>
Priorité 6 - Promouvoir un développement touristique durable du Massif du Jura	15%	<p>Une trajectoire de programmation en retrait (15%) avec 6 dossiers programmés représentant 1,8 M€ UE.</p> <p>Une situation de retard par rapport à l'objectif linéaire avec des montants programmés 3 fois inférieurs au prévisionnel. Mais, une tension constatée avec un volume de dossiers déposés dépassant les montants maquettés (24 dossiers déposés, 14,7 M€ UE) de la Priorité 6 et ayant engendré une fermeture des mesures.</p>

2 ANALYSE DE MISE EN ŒUVRE

Une organisation rôdée depuis 2017, mais une coordination à renforcer

L'organisation actuelle de la direction Europe et Relations Internationales, mise en place en 2017 à la suite de la fusion des deux anciennes régions, est structurée, pour les programmes régionaux de la politique de cohésion, autour de 2 services distincts (FEDER, FSE+) en charge de l'instruction et d'un service d'appui transversal. Cette organisation a permis une gestion efficace dans une période particulièrement dense et complexe (clôture 2014-2020, gestion des crédits REACT-EU, lancement de la programmation 2021-2027).

Pour autant, elle induit de nouveaux enjeux organisationnels, notamment au vu de la taille du service FEDER (34 agents) et des différents niveaux de supervision (chefs de service, pilotes, coordonnateurs...). Par ailleurs, la coordination entre le service Appui et les services instructeurs pourrait être renforcée.

Enfin, les relations vis-à-vis des directions opérationnelles apparaissent très actives et fluides à l'échelle technique. L'information stratégique mérite néanmoins d'être mieux relayée auprès des différents directeurs pour mieux articuler les dispositifs FEDER et les dispositifs régionaux.

Des points d'attention : la sélection et la qualité des demandes de paiement

La Région a privilégié une ouverture large du programme, qui a trouvé écho auprès des acteurs régionaux. Désormais, une réflexion doit être portée sur la hiérarchisation des dossiers déposés pour atteindre les résultats les plus qualitatifs possibles.

Si la sélection des projets existe au regard des critères d'éligibilité et de la conformité des opérations aux objectifs du programme et aux exigences réglementaires, les procédures de dépôt n'ont pas toujours été conçues dans une optique de traçabilité de celle-ci via une notation systématique des projets¹.

En outre, dans le but d'optimiser le travail de contrôle des dossiers avant paiement tout en réduisant le risque d'erreurs, un enjeu important renvoie à la montée en qualité des demandes de paiement à travers une sensibilisation accrue des bénéficiaires sur les bonnes pratiques lors de l'élaboration de leurs demandes de paiement.

Le suivi : un enjeu de projection pour assurer la consommation des crédits

Afin d'assurer l'avancement du programme régional et d'anticiper les enjeux de certification induits par la règle du dégagement, la Région a déployé des outils pertinents tels que des viviers de projets permettant d'identifier des perspectives et de la valorisation de données par l'intermédiaire du logiciel Business Object. Néanmoins, l'obtention de données fiables en termes d'échéance et des montants des demandes de paiement des porteurs permettraient d'affiner ces projections.

Une communication et une animation globalement efficace

Le déploiement des actions de communication s'appuie sur une ambition partagée de diffusion de la culture européenne au sein de la région au travers de diverses animations grand public et de l'organisation de réunions d'information. En interne, des outils sont déployés pour faire circuler l'information (ex : rendez-vous Europe en webinaire tous les deux mois) et pour initier les nouveaux agents de la direction Europe et Relations Internationales aux fonds européens (formation tous les 6 mois).

Des outils de base d'information aux porteurs et aux bénéficiaires ont également été mis en place et l'accompagnement personnel des porteurs de projets est intense.

De manière à alléger cet accompagnement chronophage fait par les services de la Région, différentes mesures d'appui aux porteurs pourraient être envisagées (guide du candidat, appui extérieur des porteurs...).

Enfin, les analyses de programmation plaident pour un renforcement de la dynamique de programmation sur certains OS, qui pourrait passer par la relance d'une communication ciblée sur ces OS en lien avec les services instructeurs.

¹ Cf. taux de sélectivité de 73% en date du 24/03/2025

3 SIX PISTES D'EVOLUTION

Dans la perspective de la suite de la programmation 2021-2027 et du post 2027

L'évaluation s'est achevée par l'élaboration des recommandations visant à fluidifier la mise en œuvre des fonds européens, à renforcer le suivi et le pilotage du programme et à anticiper les enjeux prioritaires dans la perspective du post 2027. Ce travail a abouti à l'identification de 6 pistes d'évolution destinées à alimenter la réflexion de l'Autorité de gestion et des acteurs régionaux.

STRATEGIE

1

REFORCER LA CONCERTATION ET LA DYNAMIQUE D'ECHANGES AU SEIN DE LA DIRECTION EUROPE, NOTAMMENT ENTRE LE SERVICE APPUI ET LES SERVICES INSTRUCTEURS FEDER

Exemples d'actions à mettre en place : Prévoir et organiser des réunions de partage internes à la DERI plus régulières visant à partager chemin faisant des évolutions / actualités liées à la réglementation européenne, permettre à chacun d'exposer ses enjeux, partager des difficultés rencontrées / solutions développées...

COMMUNICATION / ANIMATION

3

RELANCER LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION EN DIRECTION DES PORTEURS DE PROJETS SUR DES THEMATIQUES CIBLEES ET ENVISAGER DE NOUVELLES VOIES POUR ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

Exemples d'actions à mettre en place sur la base de pratiques existantes dans d'autres Régions pour : relancer une communication et une animation ciblées en fonction de l'état de consommation des objectifs spécifiques, déployer des outils de sensibilisation sur les modalités de montage d'un dossier de demande d'aide, diversifier les moyens d'accompagner les porteurs de projets (ex : mobilisation d'experts via la Banque des Territoires) ...

2

PARTAGER L'APPROCHE STRATEGIQUE DU PROGRAMME AVEC LES DIRECTEURS DES DIRECTIONS OPERATIONNELLES

Exemple d'action à mettre en place : Prévoir des temps de partage réguliers de la direction Europe dans le cadre des réunions de direction générale, mettre en place de façon ponctuelle au regard de l'avancement de la programmation des rencontres direction Europe / directions opérationnelles...

4

CONFORTER LES MESURES DE COMMUNICATION EN DIRECTION DES BENEFICIAIRES

Exemples d'actions à mettre en place sur la base de pratiques existantes dans d'autres régions : pour déployer des outils de sensibilisation sur les modalités de montage d'un dossier de demande de paiement, mettre en place des formations des bénéficiaires sur le suivi des dossiers dès le conventionnement de l'aide...

POST 2027

5

METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE DE HIERARCHISATION DES PROJETS

Exemples d'actions à mettre en place : Un exemple de pratiques en Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur montre comment établir une méthode et une liste des critères de sélection des opérations pour disposer de critères communs pour l'ensemble des dossiers tout en les déclinant au regard des thématiques et respecter les principes de non-discrimination et de transparence des critères pour une application égalitaire entre les porteurs de projets...

6

ANTICIPER DES NOUVELLES OPTIONS DE COÛTS SIMPLIFIES (OCS) ET LA MISE EN PLACE DE FINANCEMENT NON-LIE AUX COÛTS (FNLC)

Exemples d'actions à mettre en place : Etudier les opportunités autour du déploiement de nouvelles options de coûts simplifiés et du financement non-lié aux coûts sur la thématique de la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie, sécuriser et anticiper les enjeux liés au déploiement d'OCS dans le cadre de la gestion et du pilotage du programme...